

Memento

OPTION 7 Les investissements des véhicules périurbains par la CAN



Offre base Périurbain :

9 cars en bioGNV au lieu du B100
(Economie pour la CAN de 153 k€)



Offre de base Scolaire :

Renouvellement de 8 cars en
BioGNV au lieu du Gasoil
(Economie de 344 K€)



• Offre FLEXI : •

- Aucun véhicule 9 places n'existe en Bio GNV,
- Véhicule électrique nécessiterait de doubler le parc

Option 1 Périurbain :

Renouvellement de 9 cars en BioGNV
(Economie pour la CAN de 338 K€)



Dans la continuité de la transition
énergétique de l'option 1



OPTION 7

**LES INVESTISSEMENTS DES VEHICULES
PERIURBAINS PAR L'AUTORITE DELEGANTE**

1 Proposition de Transdev : cibler les véhicules GNV

Niort Agglo souhaite réaliser des économies et acquérir les véhicules circulant sur la zone périurbaine toute la journée ou quasiment.

1.1 Offre de base Périurbain

L'offre de base est valorisée en B100 pour le renouvellement de **9 véhicules périurbains**.

L'achat en janvier 2025 de ces véhicules en **BioGNV** par la CAN est de 2 270 565 €.

Ce qui résulte de cette opération :

- la CAN économise :
 - o les loyers des véhicules,
 - o des coûts d'entretien et de consommation liés au changement de motorisation,
 - o de la marge, frais d'assistance technique.
- La CAN a un surcoût lié à l'augmentation de la redevance d'usage.

Le solde de cette opération est bénéficiaire pour la CAN de **153 161 €** sur la durée du contrat.

Euros 2022 HT		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 1er avril 2023-2029	Moyenne 2024- 2029
		- 32 982 €	- 106 130 €	- 111 637 €	- 87 653 €	- 62 481 €	- 47 179 €	- 448 062 €	- 74 677 €
	Redevance d'usage des biens = 50% de l'amortissement annuel des biens nécessaires à l'exploitation propriété de l'autorité déléguée	- €	- €	75 686 €	75 686 €	75 686 €	75 686 €	302 742 €	50 457 €
	Assistance siège	- 625 €	- 2 010 €	- 681 €	- 227 €	- 250 €	- 540 €	- 2 752 €	- 459 €
	Assistance Direction régionale	- 351 €	- 1 130 €	- 383 €	- 127 €	- 141 €	- 304 €	- 1 547 €	- 258 €
	Imposition annuelle société	- 208 €	- 668 €	- 226 €	- 75 €	- 83 €	- 179 €	- 915 €	- 152 €
74	Contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguée	- 34 761 €	- 111 856 €	- 37 891 €	- 12 613 €	13 916 €	30 045 €	- 153 161 €	- 25 527 €
Marge totale (résultat + Quote part)		- 596 €	- 1 918 €	- 650 €	- 216 €	239 €	515 €	- 2 626 €	- 438 €
% Résultat / Total produits		1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

1.2 OPTION 1 Périurbain

Dans le cadre de l'option 1 (9 véhicules BioGNV en janvier 2025), l'économie réalisée par la CAN serait de **1 400 195€** sur la durée du contrat.

Au préalable, la CAN devra lever l'option du changement de motorisation pour un coût global **1 154 067 €** sur la durée du contrat. L'économie réelle pour la CAN serait de **246 128 €** sur la durée du contrat soit **40 021 € par an**.

Euros 2022 HT		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 1er avril 2023-2029	Moyenne 2024- 2029
		- 50 175 €	- 225 111 €	- 389 820 €	- 328 072 €	- 329 486 €	- 308 594 €	- 1 631 258 €	- 271 876 €
	Redevance d'usage des biens = 50% de l'amortissement annuel des biens nécessaires à l'exploitation propriété de l'autorité déléguée	- €	- €	75 686 €	75 686 €	75 686 €	75 686 €	302 742 €	50 457 €
	Assistance siège	- 950 €	- 4 264 €	- 5 950 €	- 4 780 €	- 4 807 €	- 4 411 €	- 25 162 €	- 4 194 €
	Assistance Direction régionale	- 534 €	- 2 397 €	- 3 345 €	- 2 687 €	- 2 702 €	- 2 480 €	- 14 145 €	- 2 358 €
	Imposition annuelle société	- 316 €	- 1 417 €	- 1 977 €	- 1 588 €	- 1 597 €	- 1 466 €	- 8 361 €	- 1 394 €
74	Contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguée	- 52 883 €	- 237 256 €	- 331 083 €	- 266 004 €	- 267 494 €	- 245 475 €	- 1 400 195 €	- 233 366 €
Marge totale (résultat + Quote part)		- 907 €	- 4 068 €	- 5 677 €	- 4 561 €	- 4 587 €	- 4 209 €	- 24 010 €	- 4 002 €
% Résultat / Total produits		1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

1.3 Offre de base scolaire

L'offre de base est valorisée en GO pour le renouvellement de **8 cars scolaires** (4 en 2026 et 4 en 2027).

Le coût d'achat de ces véhicules en BioGNV par la CAN est de 2 093 751 €.

Les mêmes économies et surcoûts en découlent.

Le solde de cette opération est bénéficiaire pour la CAN de **344 481 €** sur la durée du contrat.

Euros 2022 HT		2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total 1er avril 2023-2029	Moyenne 2024-2029
		0 €	0 €	- 37 345 €	- 152 269 €	- 212 846 €	- 203 553 €	- 606 013 €	- 101 002 €
	Redevance d'usage des biens = 50% de l'amortissement annuel des biens nécessaires à l'exploitation propriété de l'autorité déléguante	- €	- €	69 792 €	69 792 €	69 792 €	69 792 €	279 167 €	46 528 €
	Assistance siège	0 €	0 €	615 €	- 1 562 €	- 2 709 €	- 2 533 €	- 6 191 €	- 1 032 €
	Assistance Direction régionale	0 €	0 €	345 €	- 878 €	- 1 523 €	- 1 424 €	- 3 480 €	- 580 €
	Imposition annuelle société	0 €	0 €	204 €	- 519 €	- 900 €	- 842 €	- 2 057 €	- 343 €
74	Contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguante	0 €	0 €	34 198 €	- 86 927 €	- 150 772 €	- 140 979 €	- 344 481 €	- 57 413 €
	Marge totale (résultat + Quote part)	0 €	0 €	586 €	- 1 491 €	- 2 585 €	- 2 417 €	- 5 907 €	- 984 €
	% Résultat / Total produits	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%

1.4 Offre de base FLEXI

- **9 places « BioGNV » :**

A l'heure actuelle, aucun constructeur ne vend un véhicule de 9 places en BioGNV.

Le constructeur Trouillet qui avait fourni plus de 20 véhicules à la SEMITAN de Nantes entre 2020 et 2022 n'est plus en capacité de les produire car IVECO a interrompu la production des châssis et des moteurs.

Le bilan de l'exploitation de ces véhicules à Nantes est très mitigé (Pannes récurrentes, problème moteur...)

A noter, le poids du véhicule (supérieur à 3,5 tonnes) qui limite la conduite aux personnes ayant le permis D

- **9 places « électrique »**

Concernant, les véhicules de 9 places avec motorisation électrique, leur usage est limité en raison

- Du poids des batterie et de la place nécessaire pour la rampe électrique ne permettant pas d'avoir + d'un UFR
- De l'autonomie ne permettant pas de couvrir l'amplitude horaire des services
- Du temps nécessaire pour la recharge des batteries

La prise en compte de ces facteurs impliquerait de doubler le parc utile.